



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Sandrine DU MESNIL à Mme Elodie REBER, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BARBOILLE à M. Bruno JACON, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, Mme Perrine COUPRY à Mme Isabelle DE CRECY, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU, M. Kevin BLANCHARD à M. Xavier IACOVELLI, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE,

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Antoine KARAM, Mme Olfa COUSSEAU

Secrétaire :

M. Thierry PORTAL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-023 Lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie

- Conseil Municipal du 15 mai 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la convention de délégation de service public en cours arrive à échéance le 31 juillet 2026 et qu'il est envisagé, à nouveau, de confier l'exploitation du service de stationnement payant sur voirie à un tiers par le biais d'une délégation de service public,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 avril 2025,

Vu le rapport remis aux Conseillers Municipaux présentant le projet de délégation de service public relative à l'exploitation du service de stationnement payant sur voirie et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Fabrice BULTEAU, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 31

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 10

M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD,
Mme Evelyne CHAMBALOUX, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL,
M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 9

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1 - D'approuver le principe de la délégation de service public relative à l'exploitation du service de stationnement payant sur voirie de la Ville de Suresnes, pour la période du 1 août 2026 au 31 juillet 2036.

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 22 mai 2025



Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 23 mai 2025

et publié/affiché le 23 mai 2025

Pour le Maire et par délégation,

la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

Catherine MAGDELAINE

Signature numérique de Catherine MAGDELAINE
Date : 2025.05.23 14:16:54 +02'00'

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accuse de réception en préfecture
092-219200730-20250515-Delib2025-023-DE
Date de réception préfecture : 23/05/2025